

ELANCOURT



Rapport d'Orientation Budgétaire 2016

Conseil Municipal du 17 février

Sommaire

I – <u>LA CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE</u>	4
1. Le contexte économique international	4
2. Le contexte national	5
II – <u>LA LOI DE FINANCES POUR 2016</u>	6
1. Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale	6
2. Les autres mesures du PLF 2016	7
III – <u>L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015</u>	9
1. Les recettes de fonctionnement	9
2. Les charges de personnel	9
3. Les charges à caractère général	11
4. Les frais financiers	11
5. L'investissement	11
IV.-<u>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</u>	12
1. Orientations pour le Budget Primitif 2016	13
2. Evolution des dépenses de personnel	14
3. Evolution des dépenses à caractère général et des subventions	15
4. Section fonctionnement : estimations 2016	16
5. Maintenir un effort soutenu en investissement	17
6. Gestion de la dette	20
7. Fiscalité	21
V – <u>LA PROSPECTIVE</u>	22
VI – <u>CONCLUSION</u>	25

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population élancourtoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2016 le 8 avril prochain.

I. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE

En 2015, la croissance économique a continué à suivre la trajectoire faible et hésitante amorcée depuis la crise financière mondiale.

Pour 2016, la croissance économique sera désynchronisée à l'échelle de la planète, où nombre d'indicateurs devraient être hésitants et contradictoires, et où pèsent des risques géopolitiques et des situations dramatiques et déstabilisatrices comme celle que vient de connaître malheureusement notre pays.

1. Le contexte économique international :

- Aux Etats-Unis, la consommation devrait rester solide sur fond d'amélioration régulière de l'emploi et de l'immobilier alors que le secteur manufacturier continue à connaître des difficultés liées à l'ajustement des stocks. Après une croissance de 2 % (rythme annualisé) au 3^e trimestre, une accélération du PIB paraît peu probable dans l'immédiat compte tenu de l'atonie de l'industrie. Les commentaires de la FED ont témoigné de la volonté de l'institution de commencer la normalisation graduelle des taux. Le message semble avoir été compris malgré des données économiques parfois en demi-teinte publiées en fin d'année.
- Dans la zone euro, les enquêtes d'activité restent toujours positives. Cette orientation favorable des enquêtes doit encore être confirmée par les données de production et de consommation. Les premiers éléments disponibles pour le 4^e trimestre sont plutôt encourageants et devraient assurer des bases solides pour la croissance en 2016.
- Dans les zones émergentes, les indicateurs en provenance de Chine sont plus encourageants depuis quelques semaines avec notamment une accélération de la production industrielle et des ventes au détail. Par contre, Le Brésil, la Russie, le Moyen-Orient et les autres pays grands producteurs de matières premières sont en récession profonde.

En synthèse :

Malgré une économie au beau fixe aux Etats-Unis, la croissance mondiale reste timide sous les effets d'une croissance qui redémarre faiblement en Europe et d'un ralentissement qui se confirme en Chine.

2. Le contexte national :

Pour 2015, la croissance de la France se situe à +1,1% et l'inflation à +0,2% (source INSEE).

Pour 2016, les estimations gouvernementales sont les suivantes :

- Croissance : +1,5%
- Inflation : +1%
- Dette : poursuite de la hausse (96,5% du PIB)
- Chômage : possible inversion de la courbe
- Consommation des ménages : +1,7%
- Investissement des entreprises : +4,9%
- Taux d'intérêt : devraient rester faibles

La poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies budgétaires de 50 milliards € de 2015 à 2017 devrait, selon le gouvernement, ramener le déficit public à 3,8 % du PIB en 2015, à 3,3% en 2016 et à 3% en 2017.

De son côté, le Haut Conseil des Finances Publiques et la Commission Européenne émettent certaines réserves sur ces prévisions, du fait de la dégradation constatée de l'environnement économique international liée au ralentissement de la croissance en Chine ainsi que les difficultés rencontrées par les pays émergents engendré par la baisse du prix du pétrole en outre.

Pour sa part la Cour des comptes, dans son rapport public annuel, publié mercredi 10 février, se montre dubitative sur la capacité du gouvernement à tenir son objectif de réduction du déficit public de 0,5 point en 2016. « *Sa réalisation est incertaine car il repose sur une prévision de croissance des recettes qui pourrait être surévaluée de 0,1 à 0,2 point de PIB et sur un objectif d'évolution des dépenses en valeur qui pourrait se révéler difficile à atteindre* », estiment les magistrats financiers, qui énumèrent les multiples aléas qui pèsent sur ces prévisions.

En ce qui concerne la dette publique, si l'augmentation a été stabilisée, cette dernière reste très élevée, à 96,5 % du produit intérieur brut (PIB). Un niveau qui n'est pas prêt de diminuer puisque les budgets de l'Etat continueront à être en déficit, avec un déficit de 3,8 % du PIB en 2015. L'objectif de passer sous la barre des 3 % (critère européen) d'ici à 2017 est encore loin.

L'Etat réduit peu à peu son déficit mais cette réduction a été largement alimentée par les hausses d'impôts, surtout en 2011, 2012 et 2013. Ce n'est qu'en 2015 que les économies de l'Etat ont majoritairement contribué.

Enfin, en ce qui concerne les collectivités territoriales, la Cour n'exclut pas que, face à la baisse des dotations de l'Etat, certaines fassent le choix d'un recours accru à l'endettement pour amortir l'impact sur les dépenses d'investissement.

II. LA LOI DE FINANCES POUR 2016

Source : La Lettre des Finances Locales – La Gazette des communes

1. Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale

Le contenu du PLF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6 % par rapport à 2015. Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014.

La clef de répartition sera identique à celle appliquée en 2015, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales.

Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 milliards € (comme en 2015).

Ainsi, la réduction des dotations se répartit de la manière suivante :

- 1 450 millions (39,5%) pour les communes
- 1 148 millions (31,3%) pour les départements
- 621 millions (16,9%) pour les EPCI à fiscalité propre
- 451 millions (12,3%) pour les régions.

L'Association des maires de France conteste fortement le fait que le bloc communal porte l'essentiel de cette amputation historique des dotations de l'Etat.

Comme l'ensemble des associations d'élus, elle conteste également la réforme de la DGF que le gouvernement a reporté en 2017 qui réduirait encore cette recette.

La perte cumulée pour l'ensemble des collectivités locales est évaluée à 28 milliards € entre 2014 et 2017.

Pour l'Association des maires de France, avec de telles mesures de plus en plus de collectivités locales sont en grande difficulté.

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale.

La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et + 117 millions d'euros pour la DSR.

Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.

En 2015, l'évolution des finances locales a confirmé l'accentuation de l'effet de ciseau, c'est-à-dire la hausse plus importante des dépenses par rapport aux recettes dans la section de fonctionnement, du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

La poursuite de la dégradation préoccupante de la situation budgétaire des collectivités locales se traduit par une baisse importante de l'épargne et une chute de l'investissement public local.

A ce propos, le Comité des finances locales, dans son rapport annuel, exprime pour la 1^{ère} fois sa préoccupation devant la situation de l'investissement des collectivités locales.

La Fédération nationale des travaux publics parle d'une baisse de -8% du chiffre d'affaires du BTP et de la perte de 15 000 emplois en 2015, « *année noire qui constitue un record historique depuis 30 ans* ».

L'AMF recense 1 500 communes et un département sur 2 en très grande difficulté budgétaire en 2015, et prévoit que 18 000 communes pourraient être menacées de cessation de paiement en 2017.

2. Les autres mesures du PLF 2016 :

Outre la baisse des dotations, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit également :

Evolution du F.P.I.C.

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros).

Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSU, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants classées parmi les 30 premières éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSU et à la DSR.

Une amélioration des recettes d'investissement

Est créé un fonds de soutien à l'investissement local, constitué de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants;
- 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants.

- 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

L'entretien de la voirie et de bâtiments éligibles au FCTVA

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et les travaux de voirie réalisés à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement réduit la contribution des collectivités territoriales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,9%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières).

Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale).

C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances.

Depuis 2012, ces revalorisations ont été les suivantes :

- 2012 : 1,80
- 2013 : 1,80
- 2014 : 0,90
- 2015 : 0,90

Dans le cadre du PLF 2016, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixé à 1,00%

En résumé, l'année 2016 se présente ainsi comme une nouvelle année d'asphyxie budgétaire dramatique.

III. L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015

Les éléments qui suivent permettent de présenter une première ébauche du compte administratif prévisionnel 2015.

Ces éléments sont encore indicatifs dans l'attente de l'élaboration définitive du compte administratif.

Au vu des premiers éléments analysés, il est possible d'estimer le résultat à 3,4 millions €

1. Les recettes de fonctionnement

Des premiers éléments examinés au titre de l'exercice 2015, il ressort une réalisation de nos recettes supérieures à nos prévisions notamment pour les

- Paiements des usagers : + 105 K€
- Droits d'enregistrement : + 288 K€
- Impôts complémentaires : + 90 K€
- Participations : + 228 K€
- Ajustement allocation de compensation : + 89 K€

Depuis plusieurs années, une recherche proactive d'économies dans le fonctionnement des services municipaux a été enclenchée.

L'évolution de nos recettes ne doit en aucune façon se substituer à une recherche d'optimisation dans le fonctionnement des services municipaux et à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2. Les charges de personnel

Premier poste de dépense de la Ville, les dépenses de personnel font l'objet d'une maîtrise permanente.

Quelques éléments d'information et d'évolution :

D'après les Comptes Administratifs (en €), montant des rémunérations :

	2012	2013	2014	2015
Titulaires (64111)	7 580 803,14	7 720 813,94	7 929 366,87	7 857 755,44
Non-titulaires (64131)	4 985 244,33	4 874 297,47	5 005 973,31	5 193 480,51

Evolution de ces rémunérations en % :

	2013	2014	2015
Titulaires (64111)	1,85%	2,70%	-0,90%
Non-titulaires (64131)	-2,23%	2,70%	3,75%

En comparaison, l'évolution du réalisé global du personnel (chapitre 012) est la suivante sur la même période :

D'après les Comptes Administratifs (en €) et % :

	2012	2013	2014	2015
En valeur	20 749 594.70	21 056 906.24	21 843 712.84	21 987 490.93
En %		1.48%	3.74%	0.66%

De plus, le recours aux heures supplémentaires rémunérées diminuent depuis 2013 en quantité mais restent relativement stable en valeur :

	2013	2014	2015
En quantités			
Titulaires	7850	6725	6542
Non-titulaires	887	872	756
En milliers d'euros			
Titulaires	127	110	108
Non-titulaires	16	15	13

Autre élément de la rémunération : le régime indemnitaire. Il progresse légèrement entre 2014 et 2015.

	2014	2015
Titulaires	791 390 €	802 416 €
Non titulaires	120 028 €	121 932 €

En matière d'avantages en nature, la commune met à disposition des logements. Peu de personnel en dispose du fait de leur poste. Il s'agit notamment des gardiens des équipements municipaux. Depuis 2013, ces avantages sont en diminutions tant pour les agents titulaires que les non-titulaires :

	2013	2014	2015
Titulaires	48 283 €	47 919 €	45 208 €
Non titulaires	3 493 €	3 079 €	2 553 €

Force est de constater que les efforts impulsés depuis plusieurs années portent leurs fruits et permettent ainsi d'estimer une évolution des charges de personnel sur l'année 2015 autour de 0.66% par rapport au réalisé de 2014.

Ce constat est d'autant plus important que cette réalisation est faite malgré les augmentations de charges ou la mise en place des rythmes scolaires imposés par l'Etat.

3. Les charges à caractère général

L'évolution des charges dites à caractère général demeure contenue. Le résultat constaté sur ce poste atteste sans ambiguïté du virage amorcé ces dernières années par la recherche d'un contrôle permanent.

Ainsi, en 2015, ces dépenses n'ont été réalisées qu'à 92%, soit une économie de 859 K€.

4. Les frais financiers

Le recours à l'emprunt en fin d'année 2014 engendre une maîtrise de nos frais financiers qui se situent pour 2015 à la somme de 249 K€.

5. L'investissement

Le maintien d'un niveau d'investissement important est un des axes essentiels de la stratégie de la Ville afin d'assurer un maintien du cadre de vie pour les élancourtois.

Ainsi de nombreux travaux ont pu être réalisés :

- Toiture de l'école de la Nouvelle Amsterdam (seconde tranche) : 308 K€
- Aire de jeux : 47 K€
- Aménagement d'espaces verts : 104 K€
- Travaux de bâtiments : 1 552 K€
- Travaux de voirie : 1 179 K€

Et de nombreuses dépenses d'équipement :

- Illuminations de Noël : 122 K€
- Radars pédagogiques : 17 K€
- Matériel et outillage technique : 36 K€
- Poids lourd de viabilité hivernale : 110 K€
- Véhicules : 55 K€
- Matériel informatique : 336 K€
- Mobilier : 27 K€

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'équipe municipale et l'administration communale sont pleinement mobilisées pour faire face à ce contexte très difficile et particulièrement incertain.

Depuis un an, une réorganisation des services a été mise en œuvre avec le double objectif d'optimiser le fonctionnement de l'administration et réduire le poste des charges de personnel.

La baisse sans précédent des dotations de l'Etat, impose de faire des efforts pour trouver dans tous les secteurs les économies indispensables.

L'élaboration des orientations budgétaires 2016 s'inscrit dans cet effort collectif intense pour faire face à ces difficultés budgétaires très importantes, avec la volonté de tout faire pour ne pas fermer de services, de maintenir la qualité de service et continuer le développement de la ville.

La réduction de la dépense publique décidée par les gouvernements successifs génère pour notre ville des conséquences financières extrêmement lourdes :

- DGF : - 800 K€ en 2015, puis en 2016, puis en 2017
- Charges : hausse des charges de personnel
- Recettes ; baisse des subventions du Département de 300 K€

Les baisses de dotations de l'Etat sont d'autant plus lourdes que dans le même temps l'Etat poursuit ses transferts de charges, à l'exemple de la réforme du temps scolaire.

Depuis 2013, la commune est fortement impactée par :

- la baisse des dotations et des concours de l'Etat
- le coût des charges nouvelles et l'augmentation des charges

Pour 2016, la commune sera confrontée à nouveau à ces mêmes baisses de recettes auxquelles il faut ajouter le désengagement du département dans sa participation au fonctionnement des crèches.

Dans le même temps, les dépenses de la ville seront impactées par les augmentations de charges de personnel et une hausse éventuelle du FSRIF.

L'estimation de perte s'élève de nouveau à 1,1 millions € en 2016.

Si l'on s'en tient à une estimation de perte de 1,1 millions € par an de 2015 à 2017, la perte cumulée sur 3 ans sera de 3,3 millions €.

1. Orientations pour le Budget Primitif 2016

La participation des collectivités au plan de redressement des finances publiques imposé par l'Etat impacte lourdement les communes, et ne leur laisse pas d'autres choix que de réduire drastiquement leurs propres dépenses.

La municipalité n'a pas attendu les décisions de l'Etat pour veiller à la maîtrise de ses dépenses et à la bonne gestion des finances communales.

Cependant les méthodes engagées ces dernières années ont atteint leurs limites et il convient de pousser plus loin la mobilisation, la rationalisation et l'innovation, comme la municipalité et l'administration communale ont commencé à le faire depuis plusieurs exercices.

L'axe majeur de travail consiste à reprendre chaque domaine d'intervention de la ville et à examiner action par action leur pertinence, leur utilité et le niveau de moyen adapté à y consacrer, afin de dépenser moins mais mieux dans tous les secteurs.

Nos relations avec Saint-Quentin en Yvelines est un autre axe de travail avec une mutualisation des services renforçant la qualité du service rendu et une meilleure prise en compte des besoins du territoire et des habitants.

Pour faire face au manque à gagner de 1,1 millions € et trouver les financements nécessaires, les orientations pour le budget primitif 2016 sont les suivantes :

• Mesures pour combler le manque à gagner :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Réduire les dépenses de personnel,
- Réduire les dépenses à caractère général.

Ces réductions nécessiteront une diminution des services à la population.

En matière d'investissement, il convient d'être prudent sur le recours à l'emprunt et sur l'autofinancement des travaux : la baisse des recettes de fonctionnement réduit nos marges de manœuvre.

• Mesures pour trouver de nouvelles recettes :

- Vente patrimoniale
- Recherche de financements extérieurs

• Mesure en matière de fiscalité locale :

- Taux des impôts communaux : stabilisation, hausse.

2.- Evolution des dépenses de personnel

Les marges de manœuvre des collectivités locales en matière de dépenses de personnel sont extrêmement contraintes et ne peuvent résider que dans la réorganisation et la mutualisation des services, la gestion des départs en retraite et des contrats des non titulaires.

Les marges de manœuvre des collectivités locales sont d'autant plus contraintes que les dépenses de personnel augmentent mécaniquement chaque année du fait :

- du glissement vieillesse technicité (GVT)
- mais aussi de mesures prises par l'Etat et d'autres partenaires de la collectivité concernant les transferts de charges, les salaires, les normes, les coûts, etc.

Ainsi, en 2016, la commune subira :

- Actualisation des grilles de la catégorie B (6 points par agents)
- Augmentation du SMIC de 0.6% dès le mois de janvier (soit 9.67 € brut / h)
- Cotisation accident du travail : le taux s'élève à 3.07% (2.84% en 2015, 2.36% en 2014)
- Les cotisations IRCANTEC (employeur) augmentent de 0.12% pour la tranche A et de 0.17% pour la tranche B.
- Augmentation de la contribution CNRACL : elle est passée de 30.40% (2014), 30.50% (2015) à 30.6% le 1^{er} janvier 2016.
- Gel de la valeur du point d'indice
- Augmentation du taux d'assurance : 3.65% en 2015, 4.01% en 2016
- Congés bonifiés : 6 agents concernés en 2016 au lieu de 2 en 2015

Un important travail a donc été engagé par les élus et l'administration pour mettre en œuvre une baisse des dépenses de personnel dans tous les secteurs et services.

Cet effort devra se poursuivre en 2016 par une gestion adaptée de ce poste de dépense (réduction des effectifs).

3.- Evolution des dépenses à caractère général et des subventions

Les dépenses à caractère général représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services hors dépenses de personnel.

Depuis 2014, un important effort est mené pour réduire ce poste budgétaire.

La renégociation de l'ensemble des contrats et un travail de recherches d'économie dans tous les services permettent de réduire l'impact de la hausse mécanique des dépenses courantes comme celle de l'énergie et l'ensemble des contrats.

L'évolution des dépenses à caractère général, hors dépenses liées aux ordures ménagères, entre 2013 et 2015 est la suivante :

	2012	2013	2014	2015
En valeur (€)	8 921 890.60	8 503 974.93	8 152 663.58	7 712 433.41
Evolution en %		-4.68%	-4.13%	-5.40%

Il a ainsi été demandé de travailler dans chaque service à une stabilisation des dépenses au niveau du réalisé 2015.

S'ajoutant à celles déjà réalisées ces dernières années, c'est tout le fonctionnement des services qui est percuté de façon de plus en plus problématique par ces économies annuelles récurrentes.

Malgré les demandes croissantes en provenance du secteur associatif, lui aussi fortement impacté par la baisse des financements, l'enveloppe allouée aux subventions versée aux associations doit également être maîtrisée.

Face à cet environnement financier de plus en plus contraint, l'équipe municipale étudie le maintien des subventions ainsi que l'ensemble des accompagnements réalisés (prêt de matériel, mise à disposition des équipements).

4.- Section fonctionnement : estimations 2016

Pour la section de fonctionnement, les premières estimations 2016 se présentent ainsi :

- En recettes :
 - 70 Produits des services, 3 003 000 €
 - 73 Impôts et taxes, 22 846 000 €
 - 74 Dotations et participations, 6 028 000 €
 - 75 Autres produits de gestion courante, 511 000 €
 - 77 Produits exceptionnels, 20 000 €.

- En dépenses les demandes des services, sans aucun arbitrage, s'élèvent à :
 - 011 Charges à caractère général, 8 321 000 €
 - 012 Charges de personnel, 22 701 000 €
 - 65 Autres charges de gestion courante, 1 022 000 €
 - 66 Charges financières, 269 000 €
 - 67 Charges exceptionnelles, 130 000 €
 - Autofinancement, 1 773 000 €.

5. Maintenir un effort soutenu en investissement

Les capacités d'investissement des collectivités locales sont fortement impactées par la baisse des recettes et la raréfaction de l'argent public, avec en moyenne nationale toutes collectivités confondues une baisse de 21% par rapport à 2013.

Pour 2016 et 2017, les anticipations de dépenses d'investissement des collectivités locales, qui représentent plus de 70% de l'investissement public dans notre pays, s'avèrent particulièrement sombres.

Selon plusieurs rapports parlementaires et la Cour des Comptes, confirmés par les prospectives de l'AMF, l'investissement public est la première victime de la baisse des dotations et sert de principale variable d'ajustement.

Une consultation récente réalisée par l'IFOP a permis aux élus locaux d'indiquer dans quel domaine ils ont agi en priorité, dans le cadre de l'adoption du budget 2015 de leur collectivité, pour compenser la baisse des dotations de l'État.

Le tableau suivant retrace les résultats de l'enquête présentée par l'IFOP :

Levier choisi en priorité dans le budget 2015	% des collectivités
Baisse des dépenses d'investissement	44
Baisse des dépenses de fonctionnement	32
Hausse de la fiscalité	13
Hausse de l'endettement	5
Sans réponse	6

La baisse de l'investissement est clairement identifiée comme le premier levier choisi par les collectivités territoriales pour compenser la baisse des dotations de l'État.

Au sein des 44 % de collectivités ayant opté pour cette solution en priorité dans leur budget pour 2015, on observe la prépondérance des communes :

Type de collectivité	Baisse des dépenses en %
Région	25
Département	55
EPCI	57
Communes	62

Le fait marquant est l'ampleur des baisses ainsi décidées pour 2015 : un tiers des collectivités ont voté une baisse des dépenses d'investissement d'au moins 10 %.

45 % des élus envisagent, à l'horizon 2017, une baisse des dépenses d'investissement encore plus forte qu'entre 2014 et 2015.

La baisse des investissements est perçue comme le risque le plus important pour les collectivités d'ici à 2017, par plus de sept élus sur dix (72 %).

Ce constat confirme les tendances déjà observées en 2014 et estimées au début de l'année 2015.

Comme le rappelait une note de conjoncture sur les finances locales de La Banque Postale d'octobre 2014, la baisse des investissements était de 5 milliards en 2014, passant de 57,8 à 52,8 milliards €, soit une baisse de 8,6 %.

En mai 2015, une nouvelle note de conjoncture indique une nouvelle contraction des dépenses d'investissement : celles-ci tomberaient à 48,9 milliards d'euros, soit une diminution de 15,4 % sur deux ans. Le montant des dépenses d'investissement repasserait donc, pour la première fois depuis 2006, sous la barre des 50 milliards d'euros.

Le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures de soutien à l'investissement : il s'agit de l'accroissement des recettes d'investissement des collectivités qui regroupent l'augmentation des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la création de l'aide aux maires bâtisseurs et les dispositions relatives au fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Toutefois, comme La Banque Postale l'indique dans la note précitée de mai 2015, elles « *ne devraient pas suffire à enrayer le repli prononcé des investissements* ».

La même étude indique que les anticipations des fédérations professionnelles confirment ce repli.

Ainsi, selon la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) « *alors que le recul du chiffre d'affaires des travaux publics lié aux collectivités locales a été de 10% en 2014, dans un contexte de contraction globale de l'activité de 5 %, les perspectives pour 2015 sont encore plus pessimistes. La FNTP anticipe une forte diminution de l'activité des collectivités locales, à hauteur de 12 %, et une baisse totale du chiffre d'affaires de 8 %* ».

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) quant à elle, anticipe un net repli de la production liée à la construction de bâtiments administratifs, à hauteur de 15 %.

L'AMF estime pour sa part que l'investissement baissera de 25% d'ici à 2017 au sein du bloc communal, se traduisant par une perte de 60 000 emplois dans le BTP.

Concernant notre commune, les investissements seront maintenus au même niveau en fonction de l'évolution de nos recettes, de notre capacité à nous endetter et de tout élément financier non prévisible.

Face à cette situation, les élus et l'administration communale sont pleinement engagés pour mobiliser les moyens nécessaires au maintien du cadre de vie des élancourtois.

Ainsi, les principaux projets retenus sont :

- Ecole de Musique
- Ecole Nouvelle Amsterdam : dernière tranche de la toiture
- Travaux de la Dalle des Sept Mares
- Mises aux normes incendies et électriques
- Continuité du « plan voirie ».

Voici les orientations budgétaires 2016 en matière d'investissement :

- Espaces Verts : 75 K€
- Bâtiments : 1.1 K€
- Voirie : 884 K€
- Acquisition de matériel : 125 K€
- Acquisition de mobilier : 50 K€
- Acquisition véhicule : 50 K€
- Acquisition de logiciels : 210 K€
- Acquisition matériel informatiques : 210 K€
- Vidéotranquillité : 250 K€
- Acquisition autres immobilisations : 200 K€

Il s'agit ici de premières enveloppes budgétaires dont la répartition est à affiner.

6. Gestion de la dette

Depuis de nombreuses années, la plupart des responsables politiques et des experts dénoncent la gravité et les risques d'une situation qui se caractérise

- par un niveau d'endettement trop important des finances publiques
- la toxicité financière liée à certains types d'emprunt qui génèrent des effets catastrophiques en matière d'envolée des taux d'intérêt.

A l'évidence, l'équipe municipale a fait le bon choix en la matière, préservant les finances communales de nombreuses formes de prédation financière et permettant de ce fait le financement de nos investissements.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette de la Ville se situe à 6,674 Millions € répartie auprès des établissements financiers suivant :

- | | |
|---|-------------------------|
| • Dexia Crédit Local : | 900 000.00 € soit 13% |
| • Crédit Agricole d'Ile de France : | 870 426.11 € soit 13% |
| • Caisse d'Epargne d'Ile de France : | 3 789 046.66 € soit 57% |
| • Caisse de Crédit Mutuel d'Elancourt : | 371 652.64 € soit 6% |
| • Caisse des Dépôts : | 743 117.20 € soit 11% |

Elle se compose de 9 emprunts dont la vie moyenne résiduelle est de 3 ans et le taux actuariel résiduel de 3.61%.

D'ailleurs près de 56% de cette dette possède un taux inférieur à 4%.

Le remboursement de la dette actuelle se termine en 2026, l'annuité suit trois paliers :

- 2016-2018 le remboursement du capital s'élève à plus de 1 280 000 € (avec 1.5 millions en 2017),
- puis 2019-2022 est comprise entre 680 000 € et 755 000 €
- et 2023-2026 comprise entre 158 000 € et 456 000 €.

La commune ne détient aucun « emprunt toxique ».

Pour 2016, l'annuité s'élèvera à 1,58 millions € avec une part en capital de 1,35 millions €.

7. Fiscalité

La question cruciale pour les collectivités locales et l'ensemble des acteurs de l'action publique est de trouver des recettes complémentaires pour compenser la baisse des dotations de l'Etat.

Parmi les nombreuses recettes encaissées par la commune, les recettes fiscales sont les seules que maîtrise la commune avec les tarifs des prestations facturées aux usagers.

Servant de base aux impositions directes locales, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation.

En 2015, elles ont été revalorisées de +0,9 % pour tenir compte de l'inflation.

Pour 2016, la revalorisation est fixée à +1%.

La recette fiscale résultant d'un produit des bases par les taux votés par les collectivités locales, l'un des moyens utilisés pour augmenter les ressources des finances locales est l'augmentation des taux.

Ce choix a été fait par la commune l'an passé pour absorber d'une part la baisse des dotations de l'Etat mais également l'augmentation des charges notamment le coût des rythmes scolaires.

A Elancourt, les taux communaux de la ville ont augmentés de 11% lorsque la moyenne nationale a progressé de près de 23% depuis 1996 soit en 19%, ce qui démontre la qualité de notre gestion et ce malgré la crise financière de 2008 et les différents transferts de charges de l'Etat.

Malgré les difficultés budgétaires, le choix municipal est de maintenir notre politique de maîtrise de la fiscalité et de recourir à une augmentation des taux communaux qu'en dernier ressort afin de maintenir la qualité de notre service public.

Au-delà d'une politique fiscale contrôlée, l'équipe municipale est également vigilante dans la politique conduite en matière de tarifs.

V – LA PROSPECTIVE

En matière de prospective, l'étude des principales dépenses du budget,

- après retraitements des dépenses à caractère général par le retrait des dépenses liées aux ordures ménagères,
- en prenant comme hypothèse une augmentation des dépenses de personnel à 1.50% par an à partir de 2016 et une baisse de 4% des dépenses de gestion courantes,

les résultats suivants sont obtenus :

	Dépenses à caractère général	Dépenses de personnel	Total
2013	8 503 974,93 €	21 056 906,24 €	29 560 881,17 €
2014	8 152 663,58 €	21 843 712,84 €	29 996 376,42 €
2015	7 712 433,41 €	21 987 490,93 €	29 699 924,34 €
2016	7 403 936,07 €	22 317 303,29 €	29 721 239,37 €
2017	7 107 778,63 €	22 652 062,84 €	29 759 841,47 €
2018	6 823 467,49 €	22 991 843,79 €	29 815 311,27 €
2019	6 550 528,79 €	23 336 721,44 €	29 887 250,23 €

Constats :

- Le total des dépenses augmente.
- Une telle baisse des dépenses à caractère général ne permet ni de compenser une hausse des dépenses de personnel, ni l'extinction de notre DGF.
- Les dépenses de personnel devront donc être encore réduites.

En effet, s'ajoutent à ces dépenses,

- les autres charges de gestion courantes (subventions, indemnités des élus, pertes sur créances irrécouvrables) s'élèvent à près de un million d'euros
- l'intérêt de la dette
- le Fonds de Solidarité de la Région d'Ile de France (FSRIF)
- l'autofinancement.

Autre solution, l'étude des recettes.

- après la déduction des impôts et taxes, de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères et pour les participations, la déduction des recettes liées au traitement des ordures ménagères,
- en prenant comme hypothèse une stagnation des versements des usagers, pour 2016 les recettes actuellement prévues, la baisse prévisionnelle de 800 000 € de DGF dans

les participations, une hausse de 135 000 € des impôts et taxes (proche de l'augmentation constatée entre 2014 et 2013) à partir de 2017.

les résultats suivants sont obtenus :

	Usagers	Impôts et taxes	Participations	Total
2013	2 988 338,81 €	21 282 616,71 €	8 432 642,82 €	32 703 598,34 €
2014	3 052 480,20 €	21 396 857,98 €	7 849 559,36 €	32 298 897,54 €
2015	3 112 376,65 €	23 002 897,07 €	7 106 699,11 €	33 221 972,83 €
2016	3 002 708,32 €	22 846 095,00 €	6 028 406,82 €	31 877 210,14 €
2017	3 002 708,32 €	22 981 095,00 €	5 228 406,82 €	31 212 210,14 €
2018	3 002 708,32 €	23 116 095,00 €	4 428 406,82 €	30 547 210,14 €
2019	3 002 708,32 €	23 251 095,00 €	3 628 406,82 €	29 882 210,14 €

S'ajoutent à ces recettes, les produits de gestion courantes (proches de 500 000 € / an) et le résultat reporté (actuellement 1,5 millions d'euros)

Constats :

- Les recettes n'évoluent pas assez vite et la situation de la commune est dégradée dès 2017.
- Le Pacte Financier, voté en 2014 et amendé en 2015 prévoit de proposer pour certaines communes une hausse de l'Attribution de Compensation. Pour la commune d'Elancourt, l'attribution complémentaire pourrait s'élever à 402 000 €. Pour autant, si cette évolution intervenait, la situation dégradée de la commune ne serait pas que décalée.

Aussi, la prospective est difficile à apprécier : à ce jour, des incertitudes subsistent pour 2016 comme pour la période 2017-2020 :

- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) : le montant de la contribution connue dans le deuxième trimestre est difficile à prévoir tant dans son montant que dans son évolution.
- La hausse du fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC) et la baisse de la DGF impliqueront forcément des conséquences dans les budgets de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines et par conséquent dans les budgets communaux.
- La Dotation Globale de Fonctionnement, continuera-t-elle de baisser jusqu'à son extinction (proche pour Elancourt si dans les mêmes proportions) ? Quel est son devenir ?
- L'évolution du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines apportera aussi des évolutions dans l'ensemble des budgets.

La possibilité de voir une poursuite de la baisse des dotations et de la hausse des charges peut malheureusement sembler la plus probable en regard de la situation économique nationale.

En conséquence, un grand nombre de collectivités territoriales risquent de se retrouver confrontés à :

- une section de fonctionnement en déficit
- l'impossibilité de boucler un budget en équilibre
- la mise sous tutelle préfectorale
- la remise en cause de l'existence même des communes.

VI - CONCLUSION :

A ce jour, il reste encore des éléments d'incertitudes pour la préparation de notre budget et tous les arbitrages ne sont pas encore rendus.

Ce dernier n'est donc pas équilibré.

Des informations plus détaillées vous seront communiquées lors de la séance du vote du budget.

Remarque :

Toutes ces informations seront développées lors de la présentation effectuée lors du Conseil Municipal avec la projection d'un diaporama.